

plus grande section que l'on pourra sans craindre de provoquer des envasements et consolider les berges concaves; approfondir les rigoles d'assèchement; agrandir et disposer plus convenablement les prises d'eau à l'Escaut, afin de pouvoir envoyer dans les cuves de grands volumes d'eau qui déposeront leur limon et amèleront les prairies basses.

**2<sup>e</sup> Pour garantir les villes de Tournai, Audenarde et Gand.** — Régulariser la Petite Rivière à Tournai, l'élargir et disposer son extrémité amont de manière à recevoir une partie du courant de l'Escaut; ensuite, démolir l'ancienne machine et les piles qui la supportent, modifier les ponts entre les quais de Tournai afin qu'ils entravent aussi peu que possible l'écoulement à travers la ville. Ouvrir entre le Haut et le Bas-Escaut une dérivation capable de débiter les crues de l'Escaut et les eaux de la Lys qui ne peuvent s'écouler par les canaux de Gand; ces eaux seront amenées dans le Haut-Escaut par une dérivation qui doit être ouverte à l'amont de Gand. Pour l'écoulement des crues en aval de Gand, rectifier les sinuosités trop brusques et trop nombreuses qui existent sur le Bas-Escaut entre Gand et Termonde et agrandir la section du lit du fleuve sans toutefois dépasser la limite qui provoquerait des envasements.

**3<sup>e</sup> Pour améliorer les passes navigables de l'Escaut.** — L'amélioration de la navigation maritime de l'Escaut réclame la plus grande augmentation du volume des eaux supérieures et l'enlèvement de tous les obstacles qui entravent le mouvement de la vagues. On satisfera à la première condition en faisant affluer dans le Bas-Escaut, à Gand, toutes les eaux du Haut-Escaut et de la Lys, en faisant cesser toute dérivation vers la mer par les canaux de Termonde, de Bruges et, autant que possible, de Schipdonck. Pour satisfaire à la seconde condition, il faut d'abord rectifier les embouchures de la Durme, du Rupel, et, au besoin, régulariser les lits de l'Escaut et des affluents, afin de faire remonter la vague-marée aussi haut que possible et utiliser ces lits comme de grands réservoirs destinés à favoriser les courants de la marée, ensuite faire disparaître les obstacles, tels qu'épis et empiétements des riverains, enfin, recourir aux digues longitudinales submersibles à diverses hauteurs de marée, qui ont été employées avec succès, en Angleterre, en Hollande et en France, pour maintenir ou accroître les profondeurs des passes.

Ce sont, on le voit, des travaux énormes qu'il s'agit d'entreprendre, et le rapport de la Commission des ingénieurs fait clairement comprendre qu'il n'y a pas de temps à perdre.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Comité local de l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu, samedi 13, une séance dans laquelle il s'est organisé définitivement.

Le président de l'Association, M. Wurtz, membre de l'Académie des sciences et doyen de la Faculté de médecine de Paris, s'est excusé par télégramme de ne pouvoir assister à cette séance, qui a été présidée par M. Kuhlmann, président du Comité local.

Etaient présents : MM. Catel-Béghin, maire de Lille, membre honoraire; Fleury, recteur de l'Académie; Gosselin, professeur à la Faculté; Algiave, id., membres du bureau.

MM. Corenwinder, membre de la Société des sciences; Garreau, professeur à l'École de médecine; Gossy, médecin en chef de l'Hôpital-Militaire; Longhaye, membre de la Chambre de Commerce; Loyer, manufacturier;

der des explications sur votre entretien. Sous les formes courtoises de votre langage se cachaient des intentions peu bienveillantes à l'égard de M. de la Roncerais. Pourquoi était-il gêné et contrainct? Pourquoi ma fille, qui se prêtait sans répugnance, sinon avec empressement à ce mariage, est-elle aujourd'hui hésitante et fait-elle ses réserves? Je n'ai aucun goût pour les vagues suppositions; puisque vous venez déranger les projets que j'avais formés, vous me reconnaîtrez sans doute le droit de vous adresser une interrogation franche et catégorique.

La figure du vieux mari exprimait le mécontentement et l'intention arrêtée d'obtenir une réponse précise. M. Dormier ne se troubla pas sous son regard impérieux.

« Cette demande est parfaitement légitime, répondit-il, encore quelques jours et la satisfaction que vous demandez ne vous eût pas manqué; l'homme d'honneur aurait applaudi à ma droiture, le père n'eût remercié; votre impatience ne se prête pas aux délais, je le conçois; il sera donc fait suivant votre désir; permettez-moi seulement de choisir le mode d'information, je prendrai le rôle de juge d'instruction, vous laissant le soin de prononcer le jugement; s'il est plus indulgent que le mien, je consens à être flétri comme calomniateur. »

Il y avait dans la réponse de M. Dormier un tel accent de franchise et de loyauté que l'armateur n'hésita pas à lui donner son assentiment. M. Dormier reprit :

« Si vous le voulez bien, nous allons nous mettre immédiatement à l'œuvre; le docteur n'est chargé d'aller prendre

Masquelez, directeur de l'Institut industriel; Mathias, ingénieur du chemin de fer; Pouchain, maire d'Armentières; Roussel Delafontaine, maire de Tourcoing; Viollette, doyen de la Faculté; Pesier, professeur de chimie à Valenciennes; Vuillemin, directeur des mines d'Anzin; Zandyck, docteur en médecine à Dunkerque.

On sait que le Congrès doit se tenir à Lille à la fin du mois d'août prochain. Il doit amener dans nos murs un grand nombre de savants étrangers et de savants parisiens.

M. Kuhlmann a exposé l'histoire de l'association française en ce qui avait déjà été fait à Lille pour organiser le prochain congrès. M. Algiave a exposé le but que se propose l'Association; la décentralisation scientifique; chaque congrès annuel doit provoquer une sorte d'inventaire des richesses économiques, industrielles et scientifiques de la région où il se tient. Celle de Lille est une des plus fécondes de la France, et il faut que ses grandes industries soient mises au grand jour devant le pays. Il a été décidé que le congrès serait une excursion dans l'arrondissement de Valenciennes, pour visiter les mines d'Anzin et divers autres établissements industriels, une seconde excursion à Boulogne, et une troisième à Bruxelles.

Le comité s'est adjoint deux nouveaux membres : M. Girard, professeur à la Faculté, et M. Crespin-Desinsel, fabricant de sucre à Denain.

Le service de Bruay à Valenciennes (chemin de fer d'Anzin) sera ouvert à partir du lundi 13 juin.

L'Echo du Nord décrit ainsi la première journée des fêtes de Lille :

Dès samedi matin, l'ouverture de l'Exposition horticole, la pose des mâts pavillonnaires qui devaient border le parcours du cortège du Festival, les drapeaux qu'on commençait à arborer de toutes parts, et la présence anticipée d'un certain nombre de sociétés étrangères faisaient prévoir pour nos fêtes communales une animation exceptionnelle. Cet espoir n'a pas été trompé : à peine les salves d'artillerie avaient-elles annoncé à six heures du matin l'ouverture de la Fête, que nos rues se remplissaient déjà de promeneurs et de curieux.

En dépit de quelques ondées intempestives, la place de la Gare présente à l'arrivée de chaque train le coup d'œil le plus étourdissant. Les voitures sont enlevées d'assaut; on se bat pour trouver place dans les cars des tramways, la plus grande curiosité peut-être que présente la fête pour nos compatriotes. Les sociétés de boules, d'arbalète, de palet se heurtent aux sociétés musicales, qui silonement de toutes parts notre ville. Les disciples du jeu de saut, dont le président, à l'instar de Bacchus, est fièrement campé sur un tonneau décapé, s'entremettent aux écueils du cirque Cotterley et cotoient la cage aux lions du fameux Delmonico. Bref, c'est un tohu-bohu indescriptible autant qu'amusant.

C'est par le cortège des sociétés non musicales que s'est ouverte la série des divertissements populaires. Sept ou huit mille braves gens de tout âge et de tout costume, précédés d'une centaine de tambours et d'une collection variée de drapeaux plus ou moins invraisemblables, s'entassent depuis neuf heures du matin dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Leur foule déborde bientôt : la rue du Palais, la place de l'Abreuvoir, la rue de l'Hôpital Militaire tout entière s'emplissent successivement; la place du Vieux-Marché aux Chevaux commence elle-même à s'encombrer quand l'ordre du départ est donné :

Le cortège développe alors son interminable ruban, et défile par la rue Nationale,

quelques renseignements à l'inscription maritime, nous irons ensemble.

Il se rendirent tous les trois sur le port, et M. Tréhorêt, qui en sa qualité de vieux marin, connaissait tous les employés, obtint facilement communication du registre des archives.

« Docteur, dit M. Dormier, veuillez chercher le mois de mars 1815. »

M. Langlais consulta le registre, mais à mesure qu'il lisait, M. Dormier lui disait :

« Passez, ce n'est pas cela. »

Le docteur éprouva les événements du mois de mars sans rien trouver qui attirât l'attention de son ami; celui-ci éprouvait un véritable désappointement; il feuilleta lui-même, ses recherches furent également infructueuses.

« Rien, rien, dit-il découragé, c'est étonnant. »

Il poussa une exclamation de colère en reconnaissant qu'une feuille avait été enlevée.

Le commissaire de la marine consulté ne put expliquer cette disparition; les visiteurs déconcertés allaient se retirer.

« Attendez donc, leur dit-il, il y a encore un autre registre sur lequel on a copié les faits qui, en raison de leur gravité, peuvent donner lieu à une enquête. »

M. Dormier saisit l'in-folio d'un mouvement convulsif et lut avec un accent triomphant :

« Aujourd'hui, 23 mars 1815, à deux heures du matin, Yves Roncheris, pêcheur au Yodé, a rencontré à quelques brasses du rocher des Triques, un jeune homme qui se noyait. Au moment où celui-ci allait succomber, il l'a recueilli dans sa barque. Le naufragé qu'on espère sauver

au moment où le soleil consent enfin à se lever; puis nos intrépides amateurs viennent exhiber autour de la Grand'Place leurs arbalètes, leurs arcs, leurs sarbacanes tous reluisants et garnis d'ornements divers. On remarque quelques costumes originaux quelques chapeaux tyroliens ornémentés posés sur le chef de solides gaillards; on applaudit quelques cantinières pimpantes; puis toute cette foule se dissipe en cent directions diverses, et les jeux commencent sur tous les points de la ville.

Vient ensuite le cortège du festival qui se fait un peu désirer. Le plaisir n'en est que plus grand quand les musiques françaises et étrangères apparaissent enfin, précédées d'un peloton de chasseurs à cheval, et jetant au public leurs fanfares et leurs chants les plus joyeux, accompagnés et de détachements de pompiers.

Une foule énorme les accompagne jusqu'à l'Hôtel-de-Ville où les vins d'honneur leur sont offerts par la municipalité; puis nos musiciens se mettent en promenade jusqu'à l'ouverture du festival.

Parmi les sociétés qui n'ont pas paru dans le cortège se trouvent celles qui prennent part au concours de carabine Flobert, et au jeu de balles de longue paume. Les premiers devaient arriver de Tournai, Mouscron, Celles, près Tournai, et Bruxelles. A la société de Bruxelles appartient le prix d'éloignement. Quant au jeu de longue paume établi sur la place de la République, les parties qui devaient commencer ce matin ont été remises à l'après-midi, sans doute à cause des ondées qui ont arrosé le début de la journée.

A l'heure où nous mettons sous presse, tous les jeux différents sont commencés.

L'Exposition horticole reçoit depuis le matin grande affluente de visiteurs.

On lit dans l'Echo du Nord :

« Nous avons fait appel à nos concitoyens pour couvrir la somme de 150 francs qui fait encore défaut pour le monument à élever à la mémoire de Baumaun. Une dame, de nos bonnes, vient de nous adresser, dans ce but, la somme de 20 francs. »

Dans la soirée de vendredi, le domestique de M. Daffrennes, fabricant à Lannoy, revenait de Lille conduisant une voiture. Ayant voulu monter sans arrêter les chevaux, son pied glissa sur le marchepied et il tomba entre les roues de sa voiture et le rebord du trottoir; il y fut écrasé et est mort dans la soirée.

C'est sur le territoire d'Hem que cet accident est arrivé.

Autre accident de voiture : l'un des jours de la semaine dernière, des enfants s'étaient suspendus derrière une voiture qui traversait Mouveaux; l'un d'eux, âgé de 4 ans, tomba et fut grièvement blessé. Heureusement les jours du petit imprudent ne sont pas en danger.

Un soldat du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie en garnison à Cambrai, Alphonse Courson, avait déserté le 22 mars dernier et s'était enfui en Belgique. La misère l'a forcé de revenir en France et samedi il se constituait prisonnier à la caserne de gendarmerie de Lannoy.

Vendredi matin, un ouvrier menuisier se présentait au bureau de M. Errera, à Bruxelles, avec un lot de la ville de Lille année 1860.

Il en possédait deux, disait-il, mais était obligé de les réaliser pour acquitter son loyer.

Le changeur lui en avait pris un, mais lui avait rendu l'autre, en disant qu'il était remboursable. Le commis de M. Errera revint les listes des tirages et déclara à l'ouvrier que son lot était sorti

n'a encore pu expliquer la circonstance dans laquelle il a failli perdre la vie. »

M. Dormier pour-vint :

« Aujourd'hui, 23 mars 1815, vers quatre heures du matin, un jeune homme a abordé au milieu des rochers de Trégestal avec une jeune fille; ils ont échangé sur la côte le canot sur lequel ils étaient montés et qui par fit avoir appartenue à la frégate la Belliqueuse. Ils ont disparus sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. »

Transcrivez ces renseignements, docteur, ils ont pour nous une importance capitale. »

Puis, s'adressant au commissaire de la marine :

« Est-ce que rien n'est venu jeter quelque lumière sur ces deux incidents mystérieux ? »

« Je ne crois pas, rappelez-vous que l'on était à l'époque des Cents-Jours et que les administrations avaient des soucis plus pressants. »

Il sortirent du bâtiment de la marine.

« La frégate la Belliqueuse, dit M. de Tréhorêt, n'est-elle pas ce bâtiment qui périt en 1815 en combattant contre les Anglais ? »

« Oui, avec tout son équipage. »

« Pas complètement; le second, après avoir été blessé et capturé par les anglais, est retourné à Saint-Malo, sa ville natale, où il s'est marié. »

« Encore un élément dont nous pourrions tirer parti. Voulez-vous maintenant m'accompagner jusque chez le pêcheur qui recueillit le naufragé ? »

Il franchirent le pont Saint-Anne et gravirent la côte escarpée qui, de l'autre côté de la rivière, conduit à la chapelle du Yodé. Ils marchèrent long-

remboursable par 28,000 fr. depuis 1870.

Décrire la joie du bonhomme est impossible. Il ne pouvait croire à cette fortune subite. Il n'en fut convaincu que lorsque l'employé lui eut bel et bien compté vingt-cinq billets de mille francs.

Samedi matin, à onze heures, un accident est arrivé, rue des Sarrasins, à Lille, dans la filature de MM. Delatre père et fils.

Une ouvrière de cet établissement, Mathilde Troost, âgée de 20 ans, née à Wevelghem (Belgique) et demeurant à Lille, rue d'Austerlitz, voulut, contrairement au règlement, nettoyer le dessus d'une corde en marche. Elle fut prise à la tête par un des rouleaux bobineurs qui, après lui avoir arraché une grande partie des cheveux, lui enleva totalement la peau du front et du devant de la tête. La malheureuse était horrible à voir. Elle était littéralement scalpée.

Son état est des plus graves; elle n'a pas repris connaissance.

## Conseil municipal de Roubaix

Suite de la séance du 14 mars 1874.

**Travaux d'amélioration à l'hôpital.** M. le maire lit un rapport du directeur sur divers travaux d'amélioration à exécuter à l'hôpital.

Dans sa séance du 23 novembre 1871, le conseil municipal adoptait un devis s'élevant à la somme de 2,000 fr. pour travaux à exécuter à l'hôpital, et notamment pour la construction d'un fumoir. Une omission de l'ouverture du crédit au budget fit ajourner l'exécution des travaux projetés.

Cependant le petit vestibule qui sert actuellement de fumoir est absolument impropre à cet usage; la fumée du tabac s'introduit dans les salles, et il en résulte une situation intolérable pour les malades. Pour obvier à cet inconvénient on construirait un fumoir spécial dans le jardin, en l'adossant au bâtiment même de l'hôpital, vers la sortie des malades.

Par la même occasion, il serait urgent d'exécuter certains travaux d'assainissement et d'appropriation qui sont d'une absolue nécessité et dont voici l'énumération :

Compléter l'aération tout à fait insuffisante de la salle des fiévreux.

Améliorer les latrines, qui toutes répandent une odeur intolérable dans l'établissement, en y mettant des cuvettes hermétiques en fonte émaillée, en modifiant les cloisons de leurs vestibules, en introduisant des bacs de gaz dans les tuyaux d'aération, pour augmenter l'activité de la ventilation, enfin en y mettant des robinets d'eau de la Lys pour laver chaque jour les cuvettes.

Boucher la moitié des fenêtres de la salle des fiévreux, l'air froid de l'extérieur arrivant directement sur les lits.

Aérer et relever le plancher de la sacristie, les gîtages étant pourris faute d'un courant d'air inférieur.

Etablir des lavabos pour les hommes et les femmes, ces objets de première nécessité manquant dans l'établissement.

Reléver et réparer le plancher du réfectoire des employés.

Enfin, modifier plusieurs tuyaux de vapeur à leur passage au droit des portes, la disposition actuelle étant susceptible d'occasionner de fréquents accidents.

Ces travaux sont tout indispensables, et la plupart d'entre eux concernent des objets dont l'absence constitue de véritables lacunes dans la construction de l'hôpital; leur exécution concourra puissamment à l'amélioration de la salubrité de l'établissement.

La dépense, suivant le devis ci joint, s'élèverait à la somme de 4,000 fr. Un crédit égal pourrait être porté au budget supplémentaire de 1874.

Les travaux seraient exécutés par les

temps; l'armateur, chargé d'embonpoint, s'essuyait le front trempé de sueur et s'appuyait sur le bras de ses compagnons; mais il ne se plaignait pas, il s'intéressait à l'époque et sa curiosité était vivement surexcitée. Arrivés au point culminant d'où leurs regards embrassaient à gauche la pleine mer, en face la ville de Lannoy, ils s'arrêtèrent. A travers le feuillage des arbres M. Dormier aperçut M. de la Roncerais qui, en compagnie de son chien, s'engageait dans le sentier sinueux qu'ils venaient de parcourir.

« Il ne faut pas qu'il nous voie » dit-il.

Il entraîna ses compagnons dans un champ voisin qui était séparé du chemin par un de ces talus élevés si communs en Bretagne. Ils s'assirent à l'ombre et entendirent les pas de M. de la Roncerais qui poursuivait sa route sans les avoir aperçus.

En ce moment, M. Dormier prononça à deux reprises le nom de Madeline, par un procédé qui lui était familier; la voix semblait partir d'une direction opposée, d'un champ où deux enfants faisaient paître quelques bestiaux. A travers les arbres qui couvraient la crête du talus, le docteur et M. Tréhorêt purent voir l'officier qui s'arrêtait brusquement; faisant quelques pas d'où semblait venir le cri. Il était hésitant, et son chien s'étant approché comme pour s'enquérir de cette halte insolite, il passa sa mauvaise humeur sur le pauvre animal qui, renvoyé d'un coup de pied, s'éloigna en poussant des hurlements plaintifs. M. de la Roncerais s'était arrêté assez longtemps pour qu'on pût voir, à l'altération de ses traits, combien l'incident l'avait troublé.

différents entrepreneurs de l'entretien, aux conditions de leurs marchés.

Roubaix, le 12 mars 1874.

Signé : E. MORRAU, Le devis des travaux ci-dessus mentionnés est renvoyé à l'examen de la Commission des travaux.

**Rapports de la Commission des logements insalubres.**

M. le Maire soumet divers rapports de la Commission des logements insalubres :

Messieurs,

La Commission d'assainissement des logements insalubres nous a fait remettre 14 rapports dont voici la nomenclature :

Rapport n° 2. Ce rapport conclut à l'interdiction absolue de 2 maisons n° 11 et 13, fort Destailleur, au Cul-de-Four, propriétaire M. Destailleur, rue d'Esquermes, 69, à Lille.

Ces maisons se trouvent dans un état tel qu'elles ne sont pas susceptibles d'assainissement.

Les autres rapports sont relatifs à diverses propriétés pour lesquelles la Commission propose des moyens de faire cesser les causes d'insalubrité, savoir :

N° 35. Maisons n° 137 et 138, hameau du Pile, propriétaire M. Droulers, à Lys-lez-Lannoy.

44. Maisons, hameau des Trois Ponts, propriétaire M. P. Desprez, à Mautait.

45. Cour rue du Duc, propriétaire M. Alfred Carpentier, rue Colbert, 762, à Lille.

46. Maisons rue de Lille, n° 150 et 152, et rue de Soubeise, propriétaire M<sup>me</sup> Veuve Delerue-Delcroix, rue de Lille.

47. Cour rue de la Limite, propriétaire M. Dhalluin, rue de l'Épeule.

50. Cour rue de l'Alouette, propriétaires M.M. Lepers frères, à Croix.

51. Maisons rue de l'Épeule, propriétaire M. Lepers Loridan, à Fliers.

52. Maison rue de l'Allouette, 44, propriétaire M<sup>me</sup> Veuve Bonte, même rue.

55. Maison, rue de l'Hôtel, 130, propriétaire M. Bayart-Selosse, à Wattrelos.

57. Maison, Carrière-Delcroix, au Cul-de-Four, propriétaire M. Niffle-Delcroix, rue St-Pierre, 40.

1. Seconde visite aux mêmes numéros.

3. Maison, rue non-dénombrée, propriétaires MM. Duriez frères, épiciers, au Cul-de-Four.

4. Maison, rue de Blanchemaille, 79, propriétaire M. Strymers, rue Fosse-aux-Chènes, 20.

Nous vous proposons, messieurs, de déclarer qu'il y a lieu d'approuver les rapports ci dessus énoncés et de les rendre exécutoires, 1<sup>o</sup> en prononçant l'interdiction de louer pour logement les 2 maisons, n° 11 et 13 du fort Destailleur; 2<sup>o</sup> en rendant obligatoires pour les autres propriétaires les mesures d'assainissement indiquées par la Commission des logements insalubres.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les rapports ci-dessus relatés.

**Chemins vicinaux.**

M. le maire demande un crédit pour les chemins vicinaux.

Messieurs,

On avait inscrit au budget de 1873, pour l'achèvement des chemins vicinaux, une recette de 16,700 fr., et une dépense de pareille somme. La recette provenant d'un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, éprouve des retards au sujet desquels l'administration municipale réclame. La dépense a néanmoins été effectuée et payée, en partie sur la subvention départementale, en partie sur les ressources de la ville; mais il reste à solder un mémoire des frais de payage des sieurs Richard et Six, montant à fr. 1,212 75.

Ce mémoire étant vérifié et approuvé par le service de la voirie, nous vous proposons d'ouvrir au budget de 74 un crédit 1,112 fr. 75 à cet effet.

Le Conseil vote le crédit demandé.

Messieurs,

On avait inscrit au budget de 1873, pour l'achèvement des chemins vicinaux, une recette de 16,700 fr., et une dépense de pareille somme. La recette provenant d'un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, éprouve des retards au sujet desquels l'administration municipale réclame. La dépense a néanmoins été effectuée et payée, en partie sur la subvention départementale, en partie sur les ressources de la ville; mais il reste à solder un mémoire des frais de payage des sieurs Richard et Six, montant à fr. 1,212 75.

Ce mémoire étant vérifié et approuvé par le service de la voirie, nous vous proposons d'ouvrir au budget de 74 un crédit 1,112 fr. 75 à cet effet.

Le Conseil vote le crédit demandé.

Messieurs,

On avait inscrit au budget de 1873, pour l'achèvement des chemins vicinaux, une recette de 16,700 fr., et une dépense de pareille somme. La recette provenant d'un emprunt à la caisse des chemins vicinaux, éprouve des retards au sujet desquels l'administration municipale réclame. La dépense a néanmoins été effectuée et payée, en partie sur la subvention départementale, en partie sur les ressources de la ville; mais il reste à solder un mémoire des frais de payage des sieurs Richard et Six, montant à fr. 1,212 75.

Ce mémoire étant vérifié et approuvé par le service de la voirie, nous vous proposons d'ouvrir au budget de 74 un crédit 1,112 fr. 75 à cet effet.

Le Conseil vote le crédit demandé.

Pendant qu'il s'éloignait, M. Dormier et ses compagnons traversèrent des champs hérissés de rochers, couverts de bruyères et d'ajoncs; ils arrivèrent au petit port du Yodé, uniquement composé de quelques maisons de pêcheurs.

L'une d'elles se distinguait des autres par le cachet d'aisance relative qu'elle présentait. Elle appartenait à Yves Roncheris. M. Tréhorêt, sous les ordres duquel il avait longtemps servi, introduisit ses compagnons. Tout en trinquant, il amena la conversation sur le passé.

« A propos, dit-il, on m'a parlé d'une rencontre que vous avez faite dans la nuit du 23 mars 1815, vous en souvenez-vous ? »

« Très-bien, M. Tréhorêt, j'étais à la pêche, il faisait une nuit à ne pas distinguer la poupe de son bateau, lorsque j'entendis une barque qui passait à peu de distance; une femme y déballait, sanglotait et criait à une voix déchirante : Laurent! Laurent! un homme cherchait à la calmer tout en ramant; le bruit diminuait en se rapprochant du rivage, et bientôt je n'entendis plus rien. J'étais encore tout ému de cette rencontre, lorsque, à la clarté de la lune qui se dégagea alors des nuages, j'aperçus un homme qui se noyait; il me vit aussi, m'appela à son aide et je fus assez heureux pour arriver à temps et le sauver. »

LOUIS COLLAS. (A suivre)